

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 15 MAI 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 07/05/2025
Affichée	le 07/05/2025

OBJET

**ANRU – Aménagement des
espaces publics : Convention
de délégation de maîtrise
d'ouvrage entre la Ville de
L'Aigle et la CdC**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président précise que par délibération du 15 octobre 2020, une convention-cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage a été validée entre la CdC et la Ville de L'Aigle pour les opérations relevant du programme de rénovation urbaine sur le quartier de La Madeleine. Cette convention, signée le 3 novembre 2020, précisait que chaque opération ferait l'objet d'une convention spécifique.

Lors du conseil communautaire du 5 octobre 2023, celui-ci a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement des espaces publics.

Cette convention établit les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dans la mesure où il a été convenu une prise en charge par chacune des collectivités, du coût relatif à ses compétences.

Les marchés de travaux étant désormais attribués (en dehors de ceux de l'aire de jeux qui le seront en cours d'année), il est proposé de substituer une nouvelle convention à celle du 28 novembre 2023.

La convention se base sur le plan de financement prévisionnel suivant :

	TOTAL HT	TOTAL TTC	TTC TOTAL VILLE	TTC TOTAL CDC	TTC TOTAL réseau eaux pluviales (part Ville)	TTC TOTAL Budget annexe assainissement
Diagnostics amiante sur voiries	10 000,00 €	12 000,00 €	4 285,87 €	4 836,76 €	1 731,40 €	1 145,97 €
Etudes urbanisme complémentaire	30 000,00 €	36 000,00 €	12 857,60 €	14 510,29 €	5 194,21 €	3 437,91 €
Détection réseaux	50 000,00 €	60 000,00 €	21 429,33 €	24 183,81 €	8 657,02 €	5 729,84 €
Etudes géotechniques amgt	30 000,00 €	36 000,00 €	12 857,60 €	14 510,29 €	5 194,21 €	3 437,91 €
Etude Aire de jeux	15 550,00 €	18 660,00 €	18 660,00 €	- €	- €	- €
Total Etudes et diagnostics	135 550,00 €	162 660,00 €	70 090,38 €	58 041,15 €	20 776,84 €	13 751,62 €
Honoraires MOE	424 334,78 €	509 201,74 €	239 226,02 €	269 975,72 €	- €	- €
Honoraires MOE Assainissement	72 796,16 €	87 355,39 €	- €	- €	54 807,11 €	32 548,28 €
Honoraires SPS	19 026,00 €	22 831,20 €	8 154,29 €	9 202,43 €	3 294,17 €	2 180,32 €
Contrôle technique	14 350,00 €	17 220,00 €	6 150,22 €	6 940,75 €	2 484,56 €	1 644,46 €
Géomètre (relevé topo, DA, etc...)	10 000,00 €	12 000,00 €	4 285,87 €	4 836,76 €	1 731,40 €	1 145,97 €
Autres honoraires	20 000,00 €	24 000,00 €	8 571,73 €	9 673,53 €	3 462,81 €	2 291,94 €
Conduite d'opération	346 988,78 €	387 201,08 €	138 290,97 €	156 066,65 €	55 866,77 €	36 976,68 €
Total Honoraires	907 495,72 €	1 059 809,41 €	404 679,09 €	456 695,84 €	121 646,82 €	76 787,66 €
LOT 1 - Voiries - Réseaux			- €	- €	- €	- €
Travaux préparatoires	75 928,99 €	91 114,79 €	36 949,42 €	54 165,37 €	- €	- €
Terrassement	151 405,70 €	181 686,84 €	65 307,36 €	116 379,48 €	- €	- €
Structures et revêtements	656 897,85 €	788 277,42 €	174 060,00 €	614 217,42 €	- €	- €
Bordures et caniveaux	400,00 €	480,00 €	- €	480,00 €	- €	- €
Mobilier urbain - Maçonnerie	23 868,00 €	28 641,60 €	- €	28 641,60 €	- €	- €
Adduction eau potable	12 050,00 €	14 460,00 €	14 460,00 €	- €	- €	- €
Electricité	14 530,00 €	17 436,00 €	17 436,00 €	- €	- €	- €
Eclairage public	82 560,00 €	99 072,00 €	99 072,00 €	- €	- €	- €
Signalisation	26 514,49 €	31 817,39 €	14 044,20 €	17 773,19 €	- €	- €
TOTAL LOT 1 - Voiries - Réseaux	1 044 155,03 €	1 252 986,04 €	421 328,98 €	831 657,06 €	- €	- €
LOT 2 - Assainissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux préparatoires	17 489,90 €	20 987,88 €	- €	- €	9 639,84 €	11 348,04 €
Terrassement	970,90 €	1 165,08 €	- €	- €	- €	1 165,08 €
Bordures et caniveaux	1 522,80 €	1 827,36 €	- €	- €	609,12 €	1 218,24 €
Assainissement eaux usées	396 774,15 €	476 128,98 €	- €	- €	- €	476 128,98 €
Assainissement eaux pluviales	703 183,14 €	843 819,77 €	- €	- €	843 819,77 €	- €
TOTAL LOT 2 - Assainissement	1 119 940,89 €	1 343 929,07 €	- €	- €	854 068,73 €	489 860,34 €
LOT 3 - Maçonneries paysagères et mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Travaux préparatoires	26 390,00 €	31 668,00 €	21 228,00 €	10 440,00 €	- €	- €
Structures et revêtements	1 205 823,20 €	1 446 987,84 €	383 007,96 €	1 063 979,88 €	- €	- €
Bordures et caniveaux	206 542,86 €	247 851,43 €	24 794,22 €	223 057,21 €	- €	- €
Murets - soutienement - clôtures	157 953,30 €	189 543,96 €	189 543,96 €	- €	- €	- €
Mobilier urbain - Maçonnerie	571 993,98 €	686 392,78 €	478 344,41 €	208 048,37 €	- €	- €
Signalisation	18 474,78 €	22 169,74 €	- €	22 169,74 €	- €	- €
TOTAL LOT 3 - Maçonneries paysagères et mobilier	2 187 178,12 €	2 624 613,74 €	1 096 918,55 €	1 527 695,20 €	- €	- €
LOT 4 - Espaces verts	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Installation chantier	8 528,56 €	10 234,27 €	9 334,97 €	899,30 €	- €	- €
Travaux préparatoires	186 631,56 €	223 957,87 €	209 467,19 €	14 490,68 €	- €	- €
Engrais - tuteurage et paillage	95 144,44 €	114 173,33 €	109 976,02 €	4 197,31 €	- €	- €
Fourniture et plantation	141 528,51 €	169 834,21 €	164 262,49 €	5 571,72 €	- €	- €
Engazonnement	11 514,70 €	13 817,64 €	12 444,84 €	1 372,80 €	- €	- €
Clôtures et portillons	8 003,56 €	9 604,27 €	9 604,27 €	- €	- €	- €
Ouvrages en bois	67 332,78 €	80 799,34 €	80 799,34 €	- €	- €	- €
TOTAL LOT 4 - Espaces verts	518 684,11 €	622 420,93 €	595 889,11 €	26 531,82 €	- €	- €
TOTAL AO mai 2024 (nouvelle répartition)	4 869 958,15 €	5 843 949,78 €	2 114 136,64 €	2 385 884,08 €	854 068,73 €	489 860,34 €
Aire de jeux	408 823,40 €	490 588,08 €	490 588,08 €	- €	- €	- €
Concessionnaires autres (Poste HTA)	100 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €	- €
Aléas	268 939,08 €	322 726,89 €	136 236,24 €	119 294,20 €	42 703,44 €	24 493,02 €
Révisions de prix	358 779,14 €	430 534,97 €	181 746,44 €	159 144,86 €	56 968,67 €	32 675,00 €
TOTAL Travaux yc aléas et révisions de prix	6 006 499,77 €	7 207 799,73 €	3 042 707,39 €	2 664 323,14 €	953 740,84 €	547 028,35 €
Frais divers(AO, constat huissier,...)	20 000,00 €	24 000,00 €	8 571,73 €	9 673,53 €	3 462,81 €	2 291,94 €
Assurances DO/CNR/TRC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Taxes sur PC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Autres frais	10 000,00 €	12 000,00 €	4 285,87 €	4 836,76 €	1 731,40 €	1 145,97 €
Total frais divers	30 000,00 €	36 000,00 €	12 857,60 €	14 510,29 €	5 194,21 €	3 437,91 €
TOTAL DEPENSES	7 079 545,50 €	8 466 269,14 €	3 530 334,46 €	3 193 570,42 €	1 101 358,71 €	641 005,34 €

Accusé de réception en préfecture
061-20867668-20250515-2025-7314062-DE
Date de réimpression : 10/05/2025
Date d'approbation en préfecture : 15/05/2025

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention-cadre entre la Communauté de Communes et la Ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-020 du Conseil Communautaire en date du 9 février 2023 approuvant le bilan de l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine
- Vu la délibération n° 2023-10-05-175b du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2023 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour l'opération d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine signée le 28 novembre 2023,
- Vu la délibération n° 2024-07-11-163 du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2024 attribuant les marchés subséquents MS1 aux accords-cadres mono-attributaires de travaux des lots 1,3 et 4,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-140 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 attribuant l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents du lot 2 assainissement concernant les espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle et donnant délégation au Président pour attribuer le marché subséquent n° 1,
- Vu la décision du Président n° 2024-08-01-168 d'attribuer le marché subséquent n° 1, secteur « Parc – Prairie – Jean-Baptiste Biot nord – secteur Nord-Est », à l'accord-cadre mono-attributaire de travaux du lot 2 assainissement à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention, ci-annexée, de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier de La Madeleine qui se substitue à celle du 28 novembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 MAI 2025
Publié en ligne le 16 MAI 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

